

Assemblée communale du 11 décembre 2024

PROCES-VERBAL

Présidence : Pascal Lauber
Présents : 98 citoyennes et citoyens
Scrutateurs : Mme Marianne Chappalley
Mme Annabelle Dumas

Assemblée ouverte à 20h08.

Au nom du Conseil communal, M. Pascal Lauber, Syndic, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et les remercie de nous accorder leur soirée.

Cette assemblée a été convoquée d'après les dispositions de l'article 12 de la loi sur les communes, soit par :

- annonce dans la Feuille Officielle no 47, du 22 novembre 2024
- avis au pilier public
- envoi d'une circulaire tous ménages
- rappel dans le bulletin d'information communal no 69

Pour rappel, l'assemblée est enregistrée, ce qui facilite la rédaction du PV. Lors des interventions, un micro vous sera tendu et il vous est demandé de vous annoncer par votre nom et prénom.

Tractanda

1. **Procès-verbal du 29 mai 2024** (ne sera pas lu, il est à disposition auprès du secrétariat communal et figure sur le site internet de la commune).
2. **Budget 2025**
 - 2.1 Investissement relatif à l'achat d'un logiciel de gestion comptable et communale
 - 2.1.1 Rapport de la commission financière
 - 2.1.2 Vote de l'investissement
 - 2.2 Investissement relatif à la rénovation du bureau communal
 - 2.2.1 Rapport de la commission financière
 - 2.2.2 Vote de l'investissement
 - 2.3 Investissement relatif à l'étude d'optimisation du bâtiment scolaire
 - 2.3.1 Rapport de la commission financière
 - 2.3.2 Vote de l'investissement
 - 2.4 Investissement relatif à la fermeture de la Route de Broc et de l'assainissement du Pont sur la Sarine
 - 2.4.1 Rapport de la commission financière
 - 2.4.2 Vote de l'investissement
 - 2.5 Investissement relatif au déplacement de la déchetterie du Village à Bulle
 - 2.5.1 Rapport de la commission financière
 - 2.5.2 Vote de l'investissement
 - 2.6 Investissement relatif à l'étude d'optimisation du bâtiment de l'édilité
 - 2.6.1 Rapport de la commission financière
 - 2.6.2 Vote de l'investissement
 - 2.7 Présentation générale du budget du compte de résultats et du compte des investissements
 - 2.7.1 Rapport de la commission financière
 - 2.7.2 Vote du budget du compte de résultats
3. **Présentation de la planification financière 2025-2029**
4. **Divers**

Christian Grandjean : Tu n'as pas demandé s'il y avait des questions sur l'ordre du jour.

Pascal Lauber : C'est vrai, je n'ai pas posé cette question. Je le remets à l'écran. Est-ce que vous avez des questions par rapport à l'ordre du jour ? Si on m'interpelle, c'est qu'il y en a une et je cède immédiatement la parole à Monsieur Grandjean.

Christian Grandjean : Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les conseillers, Mesdames et Messieurs, je ne vous saluerai qu'une fois parce que je vais souvent m'exprimer ce soir. J'ai une remarque au sujet du tractanda. Lors du mail que nous vous avons envoyé lundi, nous avons demandé d'ajouter un point 2.7.3 le vote du budget des investissements qui à mon avis manque au tractanda de l'assemblée puisque hormis les investissements qui sont présentés au point 2.1 à 2.6, d'autres montants figurent à ce budget. Merci.

Pascal Lauber : C'est vrai, j'ai oublié de préciser cela à tout le monde. Dans l'exemple que l'on m'a donné par mail, ce n'est pas tout à fait la même situation. Chez nous, à la Commune de Morlon, chaque investissement est voté séparément et non pas en bloc comme cela se fait dans certaines communes. Ainsi s'il est accepté ou refusé, on sait exactement ce qu'il en est et on n'a pas besoin de les repasser en bloc. Et puis on ne peut pas repasser à la votation populaire des investissements qui ont déjà été effectués. Si le législatif avait déjà accepté des budgets d'investissements et que lorsqu'on le repasse il est refusé, on serait sérieusement embêté. Ce n'est pas possible de passer le même investissement 2 fois en votation. On passe chaque investissement de manière individuelle, cela laisse le choix aux citoyens de pouvoir se prononcer sur chaque investissement.

Christian Grandjean : L'annuité de la STEP qui figure dans les investissements ?

Pascal Lauber : On l'a passée une fois, elle est valable durant toute la durée de l'investissement. Ce sera la même chose quand il y aura les EMS, on va passer chaque année l'investissement de l'EMS. L'annuité de la STEP va durer encore je ne sais pas combien d'années, mais on ne peut pas revenir en arrière au bout de 5 ans ou 6 ans.

Christian Grandjean : Mais il y a le montant et nous avons quelque chose à dire.

Pascal Lauber : Mais pas de souci, tu pourras dire sans autre quelque chose à ton nom propre ou au nom de la commission financière. C'est clair que je vais donner les explications. Par contre il ne figure pas dans les investissements au niveau du tractanda. Les gens ne peuvent pas revoter un investissement déjà accepté. S'il y a des questions, n'hésitez pas à les poser.

Tractanda 1 : Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 29 mai 2024

Pascal Lauber : Le procès-verbal figure dorénavant sur notre site internet. Je vous rappelle qu'il est également à disposition au bureau communal. Avez-vous des questions, remarques ou observations sur ce procès-verbal ?

Aucune question ou remarque. L'approbation du procès-verbal est soumise au vote.

VOTE POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 29 MAI 2024

**91 OUI
0 NON
7 ABSTENTIONS**

Le procès-verbal du 29 mai 2024 est adopté.

Tractanda 2 : Budget 2025

2.1 Investissement relatif à l'achat d'un logiciel de gestion comptable et communale

Structure fonctionnelle		Budget 2025	
		Dépenses	Revenus
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	168 800,00	
02	Services généraux	168 800,00	
022	Services généraux, autres	88 800,00	
0220	Services généraux, autres	88 800,00	
5200.00	Mise en oeuvre logiciel de gestion communale Citizen	88 800,00	
029	Immeubles administratifs, non mentionné ailleurs	80 000,00	
0290	Immeubles administratifs, non mentionné ailleurs	80 000,00	
5040.00	Rénovation du bureau communal	80 000,00	

Pascal Lauber : Des explications détaillées vous ont d'ores et déjà été données par le biais de notre journal communal. Je vais toutefois vous redonner quelques informations. Avant l'arrivée de l'informatique, bien entendu que les comptables des communes utilisaient déjà des systèmes de comptabilité manuels. Quand nous sommes passés à l'informatique, nous avons continué avec notre même fournisseur ; peut-être que les anciens dans la salle connaissaient le logiciel Ruf. Ensuite en 2019, nous avons été informés que Ruf cessait son activité et celle-ci était reprise par un autre fournisseur de logiciels. On est resté fidèle à ce fournisseur de logiciel en continuant de travailler avec lui. Malheureusement, cette année, le développeur a cessé de développer notamment tout ce qui est en lien avec la facturation des impôts. Ce qui nous pose un problème à Morlon, puisque les impôts ne sont pas perçus par le Service cantonal des contributions mais directement par la Commune. En plus, le bureau suisse romand a été fermé à la fin de l'année 2023, et on n'a plus le suivi de la clientèle que l'on avait auparavant. En Gruyère, il y a trois communes qui travaillaient avec ce fournisseur-là, Corbières, Grandvillard et Morlon. Toutes les trois ont ou vont proposer au législatif la résiliation du contrat avec ce fournisseur. Pour ceux qui suivent ce qui se passe dans les autres communes, vous avez vu que Grandvillard a déjà eu son assemblée communale et que les citoyens ont accepté le nouveau logiciel. Sur le marché aujourd'hui, il y a simplement 2 fournisseurs qui peuvent assumer l'entier des prestations d'une gestion comptable et communale. On a demandé des offres aux 2 sociétés, on a eu des présentations sur leur manière de travailler et le choix du Conseil communal s'est tourné vers l'entreprise qui s'appelle T2i qui a son siège à Sierre. Elle exerce cette activité depuis une quarantaine d'années et propose des solutions qui sont tout à fait adaptées à toutes tailles de communes allant de 150 à 40'000 habitants. En Gruyère, il y a Bulle qui travaille avec ce logiciel, Broc et encore d'autres communes. En Suisse romande, il y a 120 communes qui travaillent aujourd'hui avec ce logiciel. Dès lors, le Conseil communal vous propose d'accepter de rejoindre le groupe T2i et de faire l'acquisition d'un logiciel de gestion comptable et communale pour la somme qui se monte à CHF 88'800.—. J'ouvre la discussion sur l'achat de ce logiciel.

Pas de questions, la parole est donnée au Président de la commission financière, Monsieur Christian Grandjean.

2.1.1 Rapport de la commission financière

Le rapport de la commission financière est lu par M. Christian Grandjean.

2.1.2 Vote de l'investissement

Pascal Lauber : Merci Monsieur Grandjean. Vous connaissez ainsi tous les éléments. Avez-vous des questions pour la commission financière ?

Aucune question ou remarque.

VOTE POUR L'ACCEPTATION DE L'INVESTISSEMENT RELATIF A L'ACHAT D'UN LOGICIEL DE GESTION COMPTABLE ET COMMUNALE

**96 OUI
0 NON
2 ABSTENTIONS**

L'investissement relatif à l'achat d'un logiciel de gestion comptable et communale est accepté.

2.2 Investissement relatif à la rénovation du bureau communal

Structure fonctionnelle	Budget 2025		Budget 2024		Facture 2023	
	Dépenses	Revenus	Dépenses	Revenus	Dépenses	Revenus
0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	168 800,00					
02 Services généraux	168 800,00					
022 Services généraux, autres	88 800,00					
0220 Services généraux, autres	88 800,00					
5200.00 Mise en oeuvre logiciel de gestion communale Citizen	88 800,00					
029 Immeubles administratifs, non mentionné ailleurs	80 000,00					
0290 Immeubles administratifs, non mentionné ailleurs	80 000,00					
5040.00 Rénovation du bureau communal	80 000,00					
2 FORMATION	70 000,00					
21 Scolarité obligatoire	70 000,00					
217 Bâtiments scolaires	70 000,00					
2170 Bâtiments scolaires	70 000,00					
5040.00 Étude d'optimisation du bâtiment scolaire	70 000,00					
6 TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	242 200,00		107 000,00			
61 Circulation routière	242 200,00		107 000,00			
615 Routes communales	242 200,00		107 000,00			
6150 Routes communales	242 200,00		107 000,00			
5010.00 Correction du chemin de la Cagea	107 000,00		107 000,00			
5010.01 Pont sur la Sarine	55 200,00					
5040.00 Étude pour aménagement et rénovation du bâtiment de la déchetterie en édilité	80 000,00					

Pascal Lauber : Je vous avais déjà expliqué ce projet dans le budget de fonctionnement de l'année 2024. Aucun travail n'a pu être réalisé cette année. Je cède la parole à notre Conseiller communal André Grangier qui va vous en donner les raisons.

André Grangier : Bonsoir à toutes et à tous. Comme l'a dit Pascal, en 2024 nous avons un budget de CHF 40'000.— pour la rénovation du bureau communal, que nous n'avons pas utilisé à ce jour. La rénovation du bureau communal a 2 buts. Le premier est de revoir l'espace d'entrée et accueil, qui pour l'instant, comme vous le voyez quand vous venez au bureau communal, n'est pas un espace des plus convivial. Nous allons créer un grand guichet et un présentoir sur lequel toutes les publicités, actuellement posées sur la table à l'entrée à droite, seront bien ordonnées.

Le 2^{ème} but, un peu plus conséquent, sera de revoir l'entier de l'espace de travail du personnel de l'administration. Le plus gros des travaux est l'enlèvement du décrochement de mur derrière la réception. Ce mur était utilisé à l'époque quand il y avait la Banque Raiffeisen. Une analyse au niveau de la structure a été faite et ce mur ne sert plus à rien si ce n'est à prendre de la place inutilement. Cette démolition est un gros travail de maçonnerie à faire avec ensuite des rhabillages au niveau des murs et du sol. Vous l'aurez constaté aussi, les meubles de bureau ne sont plus adaptés aux conditions actuelles. Une fois l'espace gagné et l'ensemble du bureau rafraîchi, des places de travail ergonomiques, réglables en hauteur seront installées et des équipements de bureau avec des écrans adaptés viendront remplacer les actuels qui sont obsolètes et dépassés. L'espace de rangement sera réorganisé avec du nouveau mobilier. Tout ceci pour offrir un cadre de travail correct et qui réponde aux besoins actuels que l'on peut avoir en 2024.

Cette rénovation globale a un coût et comme indiqué dans l'Esprit, elle s'élève à CHF 80'000.—. Avez-vous des questions par rapport à l'ensemble de ces travaux ?

Patrice Charrière : Les CHF 40'000.— au budget du printemps sont compris dans ces CHF 80'000.— ?

André Grangier : Les CHF 40'000.— n'étaient pas un investissement. Ça faisait partie des charges, mais il n'a pas été utilisé. Et là vu que c'est au-dessus de CHF 50'000.— c'est un investissement. Ce n'est pas CHF 40'000.— + CHF 80'000.—. C'est l'ensemble pour CHF 80'000.—.

Christine Bloch : Ces travaux commenceraient quand et dureraient combien de temps ? Le bureau communal sera où pendant cette période ?

André Grangier : Les travaux de maçonnerie devraient prendre environ 2 semaines. La période propice pour faire ces travaux serait pendant la fermeture annuelle en été. Il est possible que l'on doive prolonger un peu cela. On va faire un maximum pour bien organiser et séquencer ces travaux pour réduire autant que possible la durée totale.

Christine Bloch : Il n'est pas prévu qu'il soit installé ailleurs ?

André Grangier : Non.

Christiane Comte : J'ai été fonctionnaire pendant des années et on ne m'a jamais proposé des chaises ou tables ergonomiques. Et on travaillait plus de 40 heures par semaine. La deuxième chose, vous faites des travaux intérieurement mais n'avez rien prévu extérieurement, comme des places de parc pour la mobilité réduite. Il y avait une place sur la place de l'église qui a disparu. Je trouve que c'est le minimum avec la population qui augmente à Morlon.

André Grangier : Je ne peux malheureusement pas juger les conditions dans lesquelles vous avez travaillé à l'époque. Mais on estime que notre personnel communal doit travailler dans de bonnes conditions avec du matériel fonctionnel. Pour la deuxième chose concernant les places de parc, en face du bureau communal, à côté de l'école, il y a quelques places disponibles.

Christiane Comte : Elles sont étroites.

Jean Yerly : On vote un investissement pour le bureau communal mais aussi un investissement au niveau de la déchetterie avec rénovation du bâtiment de l'édilité. Est-ce qu'il n'y a pas une idée de coupler les 2 et de faire un bureau communal à la déchetterie ? Et utiliser le bâtiment communal pour autre chose, comme pour l'école ?

André Grangier : Non, on n'a pas cette idée-là.

Manuella Tempier : J'ai regardé le projet de rénovation du bureau et à l'ère des banques et bureaux de poste qui ferment leur accueil, je me suis posé la question de l'intérêt si on va tous dans le même sens et qu'il y aura plus d'utilisation des outils informatique avec plus forcément besoin d'accueillir du monde dans un bureau. J'ai demandé si je pouvais avoir accès au devis concernant cette rénovation.

André Grangier : Actuellement, je n'ai pas entendu dans le Canton de Fribourg, qu'il y avait des communes qui allaient fermer leur bureau communal.

Manuella Tempier : Non, ce n'est pas ce que je dis. Mais l'aire des accueils dans les différents lieux s'amenuit de jour en jour. Avant de venir à l'assemblée, est-ce que nous avons accès aux différents devis ? Peut-on les consulter ?

Pascal Lauber : Je vais répondre assez clairement, la réponse est non. On ne va pas le faire et personne ne transmet des devis à chaque citoyen, ce n'est pas prévu ainsi. C'est l'autorité communale qui va piloter les projets qui lui sont confiés. Ces devis sont établis pour l'autorité qui dirige le projet et assume la responsabilité. Aujourd'hui quand on demande un montant qui figure au budget, il s'agit de l'enveloppe globale mais on n'a pas les devis aux montants détaillés et définitifs des travaux qui seront effectués. Si vous nous demandez aujourd'hui des devis précis sur tous les projets et sur lesquels on s'engage à un prix définitif, ils n'existent pas. On n'a que des corporations de métiers qui nous ont donné des prix maximums. Le budget soumis ici de CHF 80'000.— qui correspond au prix maximum que doivent coûter les travaux.

Pas d'autres questions, je donne la parole au Président de la commission financière, Monsieur Christian Grandjean.

2.2.1 Rapport de la commission financière

Le rapport de la commission financière est lu par M. Christian Grandjean.

2.2.2 Vote de l'investissement

Pascal Lauber : Merci Monsieur Grandjean. Je n'ai rien à ajouter si ce n'est que le financement sera fait par un financement propre. Avez-vous des questions sur le rapport de la commission financière ?

Aucune question ou remarque.

VOTE POUR L'ACCEPTATION DE L'INVESTISSEMENT RELATIF A LA RENOVATION DU BUREAU COMMUNAL

**77 OUI
11 NON
10 ABSTENTIONS**

L'investissement relatif à la rénovation du bureau communal est accepté.

2.3 Investissement relatif à l'étude d'optimisation du bâtiment scolaire

Structure fonctionnelle	Budget 2025		Budget 2024		Facture 2023	
	Dépenses	Revenus	Dépenses	Revenus	Dépenses	Revenus
0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	168 800,00					
02 Services généraux	168 800,00					
022 Services généraux, autres	88 800,00					
0220 Services généraux, autres	88 800,00					
5200.00 Mise en oeuvre logiciel de gestion communale Citizen	88 800,00					
029 Immeubles administratifs, non mentionné ailleurs	80 000,00					
0290 Immeubles administratifs, non mentionné ailleurs	80 000,00					
5040.00 Rénovation du bureau communal	80 000,00					
2 FORMATION	70 000,00					
21 Scolarité obligatoire	70 000,00					
217 Bâtiments scolaires	70 000,00					
2170 Bâtiments scolaires	70 000,00					
5040.00 Étude d'optimisation du bâtiment scolaire	70 000,00					
6 TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	242 200,00		107 000,00			
61 Circulation routière	242 200,00		107 000,00			
615 Routes communales	242 200,00		107 000,00			
6150 Routes communales	242 200,00		107 000,00			
5010.00 Correction du chemin de la Cagea	107 000,00		107 000,00			
5010.01 Pont sur la Sarine	55 200,00					
5040.00 Étude pour aménagement et rénovation du bâtiment de la déchetterie en édilité	80 000,00					

André Grangier : Notre Commune a la chance d'avoir une école sur son territoire, ce qui pour rappel n'a pas toujours été le cas par le passé. Dans un contexte où les besoins d'espaces scolaires et extra-scolaires deviennent de plus en plus grands, le Conseil communal a décidé depuis de nombreux mois d'étudier le potentiel d'optimisation de l'école existante. Cette étude d'optimisation devra prendre en compte notamment les paramètres d'un bâtiment protégé, l'école étant un bâtiment protégé de catégorie 3, mais également de prendre en compte toutes les contraintes qu'un bâtiment scolaire exige. Les résultats de cette étude permettront d'identifier clairement ce qu'il sera possible d'optimiser, d'améliorer ou de modifier. Cette étude permettra également d'estimer les coûts que pourraient engendrer les travaux à la suite des résultats obtenus. Vous voyez tous où l'école se situe et forcément que les dimensions sont difficilement extensibles. Plusieurs petits travaux ont été effectués ces dernières années, comme la pose de panneaux solaires et des petits travaux à l'intérieur des salles de classe. Mais il n'y a encore jamais eu la réflexion globale sur le bâtiment scolaire en lui-même. Cette étude d'optimisation, telle que présentée, s'élève à un coût d'environ CHF 70'000.—. Avez-vous des questions sur cette étude d'optimisation ?

Christian Wyssmüller : Concernant cette étude qui vise à mettre en lumière les possibilités d'optimisation, cela me réjouit qu'il y ait une volonté de voir s'il y a une possibilité d'améliorer l'accueil extra-scolaire. C'est connu maintenant, il y a plusieurs parents qui s'inquiétaient ou se souciaient de pouvoir continuer à confier leurs enfants à l'école de Morlon pour éviter aussi des trajets et déplacements sur Bulle. Ça c'est un point positif. L'autre point, je suis en train de me poser la question, est-ce que cette étude ne devrait pas être étendue avec une option plus large ? Puisque là on s'est focalisé sur le bâtiment, mais peut-être qu'une infrastructure pourrait être mise ailleurs, comme vous l'avez dit, le bâtiment est protégé donc on est limité dans les possibilités et on le sait dès le départ. S'il y a vraiment une volonté, et je crois que c'est le cas, de garder les enfants le plus longtemps possible à Morlon, dans le cadre de cette étude, est-ce que l'on pourrait aussi envisager d'autres options si le bâtiment ne permet pas de le faire ? D'autres endroits ou d'autres infrastructures ?

André Grangier : Actuellement notre étude porte vraiment sur le périmètre de l'école existante. Il y aurait peut-être des possibilités sur d'autres terrains, mais qui ne sont pas la propriété de la Commune. On s'est focalisé en premier lieu sur le bâtiment scolaire en lui-même.

Christian Wyssmüller : Est-ce qu'à la conclusion de cette étude, peut-être que l'Assemblée pourrait à nouveau se prononcer ? Comment est-ce que vous envisagez la suite ?

André Grangier : Les résultats de cette étude vont montrer ce que l'on peut faire dans ce bâtiment ; par exemple un accueil extra-scolaire un peu plus grand, une salle de classe supplémentaire. C'est assez complexe, dans un bâtiment protégé, de faire des locaux qui répondent aux exigences en matière scolaire. Ce n'est pas impossible que l'on puisse par la suite étendre cette étude. Mais cela viendrait dans un 2^{ème} temps.

Christian Wyssmüller : Donc effectivement une possibilité d'étendre l'étude ?

Pascal Lauber : J'apporte juste une précision. Beaucoup d'entre vous connaissent les endroits dont la Commune est propriétaire ; le bâtiment communal, le bâtiment scolaire, le bâtiment de l'édilité et la voirie. La Commune de Morlon n'a pas de terrain et aucun autre bâtiment.

Christian Wyssmüller : Effectivement la Commune est limitée. Est-ce qu'il y a des possibilités d'acquisition de terrain ? Ce n'est pas une plaisanterie, mais maintenant que le projet Goya Onda est tombé, est-ce qu'il y a la possibilité peut-être de s'approcher du propriétaire pour lui poser la question de ce que va devenir cet emplacement ?

Pascal Lauber : C'est ce dont on ne se rend pas compte quand on est de l'autre côté, mais honnêtement ce sont des choses auxquelles on a aussi réfléchi. Une autre idée, peut-être un peu farfelue, serait de déplacer ou intervertir avec le foyer. Mais on a besoin d'être aidé pour savoir ce que l'on peut faire. Avec le bâtiment de l'école aujourd'hui, il y a des contraintes. On ne va pas pouvoir y faire 5 classes supplémentaires, ce n'est pas possible.

Christian Wyssmüller : On est bien conscients de cela.

Pascal Lauber : On a tous des idées mais quand on réfléchit un peu plus loin, elles sont difficilement réalisables. C'est pour cela que l'on a besoin d'avoir un bureau qui nous aide. Il y a aussi des discussions avec Bulle pour faire peut-être une école sur leur territoire proche de Morlon. Mais là on n'est pas tout seul.

Christian Wyssmüller : Je pense que c'est une bonne chose d'étudier les possibilités. D'élargir ou voir s'il y en a d'autres hormis dans le bâtiment existant et finalement Monsieur Grangier m'a répondu, à la conclusion de cette étude peut-être qu'il y aura d'autres réflexions par rapport à ce besoin. C'est important pour les jeunes et l'avenir du village de se focaliser sur l'école.

Pascal Lauber : Je ne pense pas que je vais arriver dans une année avec un dernier budget d'investissement pour la réalisation d'une école sur Morlon. Il faut laisser un peu de temps et 2025 nous donnera différentes pistes.

Christine Bloch : Une partie vous avez déjà répondu, justement à quoi cette étude allait mener et pouvoir peut-être installer plus de classes dans ce bâtiment. Comme il y a un appartement qui n'y est pratiquement pas utilisé et tout en haut cette salle, vous pourrez certainement en faire quelque chose ?

André Grangier : C'est justement la raison de cette étude d'optimisation avec un bureau spécialisé car nous n'avons pas ces compétences. Par exemple, pour une salle de classe, il faut une certaine luminosité et un pourcentage de fenêtres à respecter.

Béatrice Baud-Wernli : En parlant de ces investissements et peut-être pour trouver une solution rapide, je me suis posé la question, si d'autant plus on entend que les places de parc ne sont pas assez larges, de mettre sur ces places de parc 2 containers superposés comme ils ont fait à l'EPAC à Bulle. Les petits peuvent tout aussi bien être dans de beaux containers comme les grands apprentis à Bulle. Est-ce que vous y réfléchissez aussi ?

André Grangier : Non car de toute façon jusqu'à la fin de l'année scolaire 2024/2025, il n'y aura pas une grande fluctuation des écoliers. Pour 2025/2026 peut-être un peu plus, ça peut être des pistes. Comme Pascal l'a dit, on n'est pas seuls dans le cercle scolaire. Le but est de faire quelque chose sur le périmètre de l'école mais on ne pourra malheureusement pas faire tout ce que l'on veut.

Christiane Comte : Au foyer ce serait une bonne idée. Etant donné qu'il y aurait une plus grande sécurité pour les enfants. La traversée du village devient de plus en plus encombrée et le foyer risquant de devoir fermer dans les prochaines années, est-ce qu'on ne pourrait pas profiter de cela ?

André Grangier : Actuellement le foyer est toujours en vigueur, je n'ai pas entendu qu'il allait fermer prochainement.

Christiane Comte : Si vous faites des travaux dans une école étroite, au foyer il y aurait plus de place et plus de possibilités.

André Grangier : Et on en fait quoi des personnes âgées ? Actuellement, on est plutôt en manque de places pour les personnes âgées dans les foyers. Ce foyer a donc encore sa raison d'être. Personne ne va le fermer tant qu'il est plein et qu'il répond aux normes.

Alain Publio : Pour compléter la question de Madame Comte, c'est vrai que l'on avait vu dans la presse que ce foyer était voué à disparaître à moyen terme. Je ne sais pas ce qu'il en est par rapport à la planification et création des futurs foyers en Gruyère. Est-ce que vous avez exploré cette piste ? Il est vrai que si c'est pour investir CHF 70'000.— dans l'école et que dans 4-5-6 ans un foyer qui se ferme, on aura là des volumes bien supérieurs. C'est ma 1^{ère} question. Et ma 2^{ème}, est-ce que vous avez pris langue avec le cercle scolaire et la Commune de Bulle par rapport à l'éventuelle construction peut-être sur la plaine de Jéricho ? Il faut faire attention à ce que l'on fait en termes d'investissement si c'est pour finalement avoir un énorme bâtiment à 500 m ou 1 km. Je partage l'avis de Christian de dire que l'on doit continuer à avoir une école à Morlon, mais ce serait intéressant de savoir l'étendue de vos investigations et la stratégie globale à futur.

André Grangier : Pour répondre à ta 1^{ère} question, l'étude répond à un besoin que l'on a de suite. Au fil des années, la population à Morlon a augmenté, le quartier des Vanils s'est développé et il y a de plus en plus d'enfants. Cela devient aussi difficile pour Bulle d'accueillir tous ces enfants. L'étude est très importante à ce jour et selon la conclusion, on reviendra en Assemblée pour proposer des travaux. Pour ta 2^{ème} question de l'éventuelle future école qui pourrait se faire au Ferrage, je ne sais pas où cela en est du côté de Bulle avec le plan d'aménagement, mais on n'est pas convaincu que cela va se faire dans les 10 prochaines années.

Pascal Lauber : On a toujours parlé avec Bulle et on n'a aucune volonté de devenir un cercle scolaire indépendant. Les personnes âgées et les enfants, on a un spécialiste de la Commune qui est là et qui peut vous donner encore quelques informations.

Patrick Audemars : Concernant le foyer, effectivement il y avait une carte présentée à l'horizon 2030 avec la planification de la construction des nouveaux foyers. Cela veut aussi dire que les autres foyers existants vont continuer d'exister. Pour parler du foyer de Morlon, celui-ci est une fondation privée et n'appartient pas à la Commune de Morlon. Aujourd'hui on nous a demandé d'exister et d'accueillir des résidents jusqu'à l'horizon 2035 voire 2040. Par la suite, l'Etat voit peut-être une autre mission d'accueillir d'autres résidents que des personnes âgées dans le futur mais l'on n'est qu'aux prémices des discussions. Par rapport aux écoles, un complément d'information, le cercle scolaire n'arrive pour l'instant pas à se mettre d'accord sur l'école et son emplacement ; la discussion est toujours en cours. La Commune de Bulle accueille 1000 nouveaux habitants par année, c'est plus que la capacité du village de Morlon. Aujourd'hui on a 2 écoles avancées en projet, celle du Terraillet et celle de La Pâla. Malgré ces constructions, l'école de Morlon restera nécessaire car il faut savoir qu'il y a plusieurs écoles provisoires qui ont été construites, l'école de Dardens, l'école au CEB 33, un bâtiment de la Condémine qui ne répond plus aux normes qui pourrait devenir un bâtiment administratif et sur le site de La Tour-de-Trême la construction en cours est aussi provisoire. Malgré des constructions d'écoles au Terraillet, La Pâla ou Jéricho, il faudra encore reprendre les effectifs de ces écoles provisoires qui devront être fermées à terme. Cette étude est donc nécessaire à l'école de Morlon pour optimiser ce bâtiment et Bulle a besoin que l'on continue d'exister.

Pascal Lauber : Merci et je donne la parole au Président de la commission financière, Monsieur Christian Grandjean.

2.3.1 Rapport de la commission financière

Le rapport de la commission financière est lu par M. Christian Grandjean.

2.3.2 Vote de l'investissement

Pascal Lauber : Merci. J'ai juste une question, vous entendez quoi par ce que l'on demande à Bulle ? Que l'on reste avec eux ou que l'on devienne indépendant ? Pour moi la phrase n'était pas claire.

Christian Grandjean : Justement que ce soit bien le cercle scolaire Bulle-Morlon qui soit considéré parce que je crois savoir que pour pouvoir maintenir un établissement il faut un nombre minimal aux alentours de 8 ou 9 classes. Si uniquement à Morlon il faudrait 8 classes, on n'y arriverait pas. Pas que l'on fasse une étude pour qu'à la fin on nous dise qu'elle ne sert à rien puisqu'on n'arriverait pas à y mettre 8 classes. S'assurer que ce soit bien dans le cadre global Bulle-Morlon que le calcul se fasse.

Pascal Lauber : Ce sont donc des éléments que l'on a au sein de la Commune et il n'y a aucune volonté de devenir indépendant et d'engager un responsable d'établissement et tout un staff pour diriger cette école sans avoir la place pour cela. Maintenant que tout le monde connaît les éléments sur cette étude d'optimisation du bâtiment scolaire, on va pouvoir passer au vote.

**VOTE POUR L'ACCEPTATION DE L'INVESTISSEMENT RELATIF A
L'ETUDE D'OPTIMISATION DU BATIMENT SCOLAIRE**

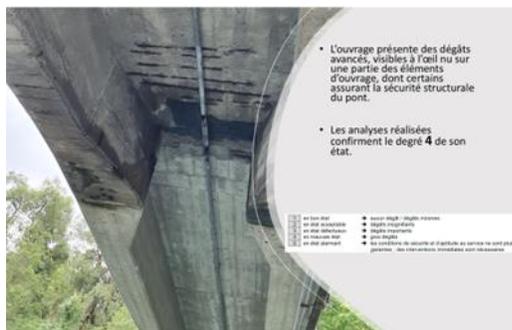
**92 OUI
0 NON
6 ABSTENTIONS**

L'investissement relatif à l'étude d'optimisation du bâtiment scolaire est accepté.

2.4 Investissement relatif à la fermeture de la Route de Broc et de l'assainissement du Pont sur la Sarine

Structure fonctionnelle	Budget 2025		Budget 2024		Facture 2023	
	Dépenses	Revenus	Dépenses	Revenus	Dépenses	Revenus
0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	168 800,00					
02 Services généraux	168 800,00					
022 Services généraux, autres	88 800,00					
0220 Services généraux, autres	88 800,00					
5200 00 Mise en oeuvre logiciel de gestion communale Citizen	88 800,00					
029 Immeubles administratifs, non mentionné ailleurs	80 000,00					
0290 Immeubles administratifs, non mentionné ailleurs	80 000,00					
5040 00 Rénovation du bureau communal	80 000,00					
2 FORMATION	70 000,00					
21 Scolarité obligatoire	70 000,00					
217 Bâtiments scolaires	70 000,00					
2170 Bâtiments scolaires	70 000,00					
5040 00 Étude d'optimisation du bâtiment scolaire	70 000,00					
6 TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	242 200,00		107 000,00			
61 Circulation routière	242 200,00		107 000,00			
615 Routes communales	242 200,00		107 000,00			
6150 Routes communales	242 200,00		107 000,00			
5010 00 Correction du chemin de la Cagea	107 000,00		107 000,00			
5010 01 Pont sur la Sarine	55 200,00					
5040 00 Étude pour aménagement et rénovation du bâtiment de la déchetterie en édilité	80 000,00					

Samuel Barras : Comme cela a été porté à votre connaissance au travers de l'Esprit, les résultats des analyses du pont nous ont été transmis par notre mandataire. Le pont qui enjambe la Sarine est en très mauvais état. Il ne répond plus aux normes de sécurité exigées pour un tel ouvrage.



Sur une échelle de 1 à 5 (5 étant le pire), son état est situé à 4, voire 5. À court terme, le pont doit être entièrement assaini. En réalité, le pont n'est pas conforme aux règles. En effet, selon le pourcentage ici projeté, son degré de conformité a été établi à 0.61, le minimum légal étant fixé à 1. Ce qui signifie dans le même temps que si nous voulions maintenir le tonnage actuel à 8 tonnes, il faudrait non seulement assainir le pont comme l'a défini l'étude que nous avons, mais encore le

renforcer considérablement pour permettre d'atteindre cette charge utile à 8 tonnes. En réalité actuellement, même s'il était en parfait état, on ne pourrait pas rouler à 8 tonnes dessus. On devrait passer à 3.5 tonnes. C'est ce que démontre cette échelle de 0.61 sur 1. Le 1 étant un pont à 8 tonnes.



Intervention immédiate

- Limitation du tonnage à 3,5 to
- Réduction du gabarit
- Sécurisation du système de retenue

Ces interventions d'urgence ne sont valables que durant **3 ans**.

Ensuite, l'ouvrage devra être **renforcé, remplacé ou fermé**.



Commune de Broc
Rue du Bourg-de-l'Auge 9, 1636 Broc
Commune de Morlon
Au Village 46, 1638 Morlon

Etude de trafic



Source : Portail cartographique du canton de Fribourg

Requalification de la route de Broc

Rapport d'étude

En mesures d'urgences qui ne valent que pour 3 ans, la charge utile doit être abaissée de 8 à 3.5 tonnes et le gabarit de passage doit être réduit à 2 mètres et porté au centre de l'ouvrage. En juin 2027, le pont devra être assaini, d'une manière ou d'une autre.



Dans le même temps, en continuité des travaux déjà entamés, une faisabilité de la fermeture de la route de Broc a été analysée (entre la dernière maison morlonaise et le croisement qui mène à Broc-Fabrique, secteur en brun sur la carte). Cette étude, prenant en compte les conditions fixées par l'Etat, permet de conclure que cela est possible. Une demande préalable dans ce sens a été déposée auprès du Service des ponts et chaussées. Nous restons dans l'attente de leur préavis qui devrait être favorable puisque l'étude réalisée permet de dire que nous remplissons les exigences fixées par l'Etat.

Vous l'aurez compris, ces deux objets sont indissociables. Une fermeture de la route au transport individuel motorisé permettra à coup sûr des économies substantielles en remplaçant le pont actuel par une passerelle dédiée uniquement à la mobilité douce.

Pourquoi ? Selon les chiffres actuellement en notre possession, une telle passerelle coûterait environ CHF 1'300'000.— à répartir non pas entre nos deux communes de Broc et Morlon (le pont appartenant aux 2 communes pour moitié) mais entre 4 acteurs. En effet, Groupe E et Eau Sud sont fortement intéressés à participer au développement et au financement de cette option. Ils doivent tous deux trouver une solution pour permettre à leur service respectif de traverser la Sarine (adduction d'eau pour EauSud et ligne à haute tension pour Groupe E). Il semble bel et bien que la passerelle soit pour eux la solution la plus sûre et la plus réaliste, non seulement en termes de coûts mais aussi en termes de procédures. Leur contribution n'est pas encore fixée précisément, les discussions étant encore en cours à l'heure actuelle. Mais leur participation devrait avoisiner les 40% des coûts totaux.

L'autre variante qui consiste à maintenir le pont pour permettre un franchissement à 3.5 tonnes, plus onéreuse certainement de quelques centaines de milliers de francs, n'a la faveur, ni des conseillers de Broc et Morlon, ni des deux acteurs externes, notamment pour des raisons techniques pas idéales en matière d'accrochage des tubes nécessaires au franchissement des services (eau et électricité), mais aussi par rapport à la longévité de l'ouvrage. On parle de 50 ans pour une rénovation, alors que pour un nouvel ouvrage 80 ans de durée de vie sont évoqués. Enfin, comme toute rénovation, cette option comporte des inconnues qui risquent de peser sur les coûts finaux et que tous les acteurs souhaitent éviter.

Néanmoins, il faut savoir que cette collaboration est soumise à une coordination des agendas de chaque partie, agendas assez serrés avec une réalisation entre 2026 et 2027. Mais ce qui nous permet dans un même temps de respecter les directives d'ingénieurs rappelées plus haut : dans 3 ans, la traversée de la Sarine devra répondre aux normes de sécurité.

Pour répondre à toutes ces exigences, le Conseil communal propose l'acceptation du crédit d'étude de CHF 55'200.—. Ce montant concerne la part morlonaise des honoraires d'ingénieurs, pour l'ensemble du projet, soit les études nécessaires pour le développement et la réalisation du pont. Y a-t-il des questions ?

Philippe Tinguely : Le crédit d'étude est pour quelle que soit la version qui serait choisie, soit la passerelle soit le pont ? Ou c'est que le pont ?

Samuel Barras : Les chiffres qui vous sont demandés sont basés sur un développement d'une passerelle.

Martine Gapany : Tu as dit que le Service des ponts et chaussées était favorable moyennant certaines conditions. Quelles sont ces conditions ?

Samuel Barras : Les conditions pour faire la demande (pas pour la fermeture) étaient de réaliser une étude de trafic ; ce qui a été fait, prévoir des places de rebroussement et informer la population.

Martine Gapany : En gros, ils pourraient refuser la fermeture de cette route si tout n'est pas rempli ? Notamment un report de trafic ?

Samuel Barras : Un report de trafic, on l'a étudié. Toutes les conditions ont été atteintes. On verra à la suite de la réception de la demande préalable mais j'ai de forts doutes que des conditions supplémentaires soient posées.

Martine Gapany : Avant d'entamer des études et avant de mettre ce montant, vous attendez quand même d'avoir la réponse des ponts et chaussées ? Ou bien c'est global ?

Samuel Barras : On a quand même entamé des études pour la traversée du pont puisqu'en 2027 il devra être assaini. C'est pratiquement après-demain.

Catherine Bonfils : Broc fait exactement la même démarche que Morlon pour le crédit d'étude en investissement ?

Samuel Barras : Toutes les études sont effectivement conjointes. Les montants sont séparés en 2. La demande de fermeture de la route par exemple est une demande faite conjointement avec Broc.

Catherine Bonfils : Broc a aussi les CHF 50'000.— de son côté ?

Samuel Barras : Oui.

Hervé Barbey : L'étude globale est de CHF 110'000.—, mais tu as dit qu'Eau Sud et Groupe E participeraient aussi à l'investissement pour la rénovation. Pour l'étude, ils ne participent pas ? Ou ils participeraient par la suite rétroactivement ?

Samuel Barras : Ce n'est pas encore défini. Les discussions sont actuellement sur la réalisation.

Hervé Barbey : Donc l'étude est de CHF 110'000.— mais au final pour nous cela pourrait être moins de CHF 55'000.— ?

Samuel Barras : Oui exactement.

Anne Marie Borowy : Au sujet de ce que deviendra cette route, on a parlé de la mobilité douce, des vélos, tout sauf des voitures. Donc on est d'un côté content parce que les gens qui habitent le long de la descente de Morlon souffrent des voitures qui roulent très vite. Est-ce que Broc fera sa part pour rénover son bout de route depuis le pont jusqu'à la sortie de la forêt ? Parce que même s'il n'y a que des vélos, avec tous les contours de cette sinueuse route, c'est dangereux. Est-ce que c'est pris en compte ?

Samuel Barras : Par rapport à Broc, il faut savoir qu'il y a un chemin de mobilité douce qui a été déposé au PA5. On avait un projet de mobilité douce uniquement entre le centre du village et la passerelle de Broc. Broc est arrivé dans Mobul, on a reconsidéré notre projet personnel et on l'a développé avec Broc. La mobilité douce n'est pas encore définie jusqu'où à Broc, mais en tout cas jusqu'à la route qui va à la chocolaterie. Dans ce cadre-là il y a des aménagements qui seront faits en fonction de la mobilité douce, pour les vélos et les piétons.

Christine Bloch : Jusqu'en 2027 ça devra être assaini, mais à la déchetterie verte, on n'ira pas à vélo ? Elle serait déplacée prochainement ? La déchetterie verte sera ouverte pour les voitures ?

Samuel Barras : Ce n'est pas encore clairement défini. Ce que l'on aimerait fermer c'est après la dernière maison morlonaise, donc on garderait l'accès à la déchetterie verte. L'idée est de fermer la route au sommet de la descente qui mène vers la passerelle.

Danielle Chappuis : Je voulais juste informer la population qu'en plus des riverains qui devront utiliser cette route, il y aura quand même les convois agricoles qui circuleront pour pouvoir

travailler les terres communales entre autres et les terres privées. Et sur ce sujet, vous nous avez proposé, pour pouvoir continuer d'exploiter les terres dans la vallée du Motélon de pouvoir passer par Bouleyres. Je voulais quand même signaler que le dernier tronçon qui arriverait vers le pont de Broc est une ancienne voie romaine selon l'historien Monsieur Bugnard de Charmey et qu'on a quand même le souci que celle-ci ne devienne pas fermée pour pouvoir la protéger.

Samuel Barras : Ce n'est pas tout à fait une proposition. C'est ce qui a été ressorti quand on a fait cette rencontre avec les agriculteurs morlonais, on estimait qu'ils étaient aussi touchés par cette fermeture. Nous regardons s'il y a une possibilité de la faire en trafic agricole autorisé mais ce n'est pas encore acquis.

Danielle Chappuis : Pour nous c'est super ce que vous avez proposé mais ce dernier tronçon, on espère qu'un jour on ne va pas le fermer pour pouvoir protéger cette ancienne voie romaine qui est là. C'est notre souci.

Samuel Barras : C'est quelque chose de connu. Pour l'instant je n'ai aucune garantie que l'on puisse traverser Bouleyres pour rejoindre les terres communales à Motélon. Mais c'est quelque chose qui va être étudié.

Grégory Cueto : Le 1^{er} bout de la route jusqu'à la fermeture physique sera passé en bordiers autorisés ? Autrement cela ne fait pas sens, il y aura des allers-retours et la circulation sera doublée.

Samuel Barras : C'est ce que révèle l'étude. On doit prendre des mesures pour que les voitures ne fassent pas cet aller-retour. Il y a toute une signalisation qui doit être mise en place avec une place de rebroussement pour ceux qui n'auraient pas vu tous les panneaux pour annoncer que la route est fermée. On sait d'expérience qu'avec l'habitude et le temps, il y a de moins en moins ce trafic désagréable qui fait l'aller-retour par inattention. C'est pris en compte dans les analyses que l'on fait au niveau du trafic.

Pascal Lauber : S'il n'y a plus de questions, on peut passer au rapport de la commission financière.

2.4.1 Rapport de la commission financière

Le rapport de la commission financière est lu par M. Christian Grandjean.

2.4.2 Vote de l'investissement

Pascal Lauber : Merci. Les précisions vous ont maintenant été données, on demande un crédit de CHF 55'200.— ; et non pas un crédit de CHF 50 millions, qui va se rapporter sur l'entier de la phase d'étude et de réalisation (normes SIA 31 à 53). Le rôle de la commission financière est de savoir si la Commune de Morlon peut investir un montant aujourd'hui de CHF 55'200.—. Comme l'a dit Monsieur Grandjean, ils laissent le choix à la population de se déterminer sur ce crédit. Ces CHF 55'200.— se feront par un financement sur les fonds propres. Il y a encore une question avant de passer au vote.

Olivier Scyboz : L'aménagement pour la mobilité douce n'est pas fait en amont de la fermeture du pont, entre le centre du village et là où vous avez dit que ce serait fermé ?

Pascal Lauber : C'est toujours dans le plan d'agglomération. Si la route est fermée, je pense que le projet qui figure dans le plan d'agglomération va être revu de fond en comble. Il n'y a d'ailleurs pas eu de séance cette année pour la commission d'aménagement là-dessus.

Olivier Scyboz : Il n'y a rien de prévu dans le budget ?

Pascal Lauber : Non. À un moment donné, il faudra faire des travaux sur ce pont avec une variante qui sera définie et on va revenir devant la population avec le crédit de réalisation. Là, le montant de CHF 55'200.— est pour la phase d'étude et au niveau de l'accompagnement. Le crédit de réalisation, on va revenir avec les montants précis qui seront supportés par les 4 entités, Broc, Morlon, Groupe E et Eau Sud.

Pas d'autres questions.

**VOTE POUR L'ACCEPTATION DE L'INVESTISSEMENT RELATIF A
LA FERMETURE DE LA ROUTE DE BROC ET DE L'ASSAINISSEMENT
DU PONT SUR LA SARINE**

**63 OUI
13 NON
18 ABSTENTIONS**

L'investissement relatif à la fermeture de la Route de Broc et de l'assainissement du Pont sur la Sarine est accepté.

2.5 Investissement relatif au déplacement de la déchetterie du Village à Bulle

Structure fonctionnelle	Budget 2025		Budget 2024		Facture 2023	
	Dépenses	Revenus	Dépenses	Revenus	Dépenses	Revenus
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	1 222 200,00		1 970 700,00		96 249,93	47 784,00
71 Approvisionnement en eau			250 000,00			12 780,00
710 Approvisionnement en eau			250 000,00			12 780,00
7101 Approvisionnement en eau (communal)			250 000,00			12 780,00
5031.01 Remplacement de conduites			250 000,00			
6350.01 Taxes de raccordement eau d'entreprises privées / TVA 2.6%						6 780,00
6370.01 Taxes de raccordement eau de ménages privés / TVA 2.6%						6 000,00
72 Traitement des eaux usées	744 200,00		1 560 700,00		96 249,93	35 004,00
720 Traitement des eaux usées	744 200,00		1 560 700,00		96 249,93	35 004,00
7201 Traitement des eaux usées (communal)	744 200,00		1 560 700,00		96 249,93	35 004,00
5032.00 Construction de canalisations			23 000,00		12 564,44	
5032.01 Mise en séparatif			1 490 000,00		48 035,49	
5032.02 Remplacement de la conduite de refoulement	700 000,00					
5620.00 Contribution d'investissement à la STEP régionale	44 200,00		47 700,00		35 650,00	
6350.00 Taxes de raccordement épuration d'entreprises privées / TVA 8.1%						25 404,00
6370.00 Taxes de raccordement épuration de ménages privés / TVA 8.1%						9 600,00
73 Gestion des déchets	325 000,00					
730 Gestion des déchets	325 000,00					
7301 Gestion des déchets (communale)	325 000,00					
5033.01 Construction de moloiks		150 000,00				
5520.00 Contribution de rachat - accès déchetteries Bulle		175 000,00				

André Grangier : Le déplacement d'un service communal vers une autre commune voisine est toujours empreint de questionnements et aussi d'émotion, c'est bien normal. Afin de mieux comprendre ce qui a poussé le Conseil communal à prendre cette direction, il est important de faire un bref rappel sur les investigations menées ces derniers mois et sur la situation actuelle.

Il y a une année lors de cette même assemblée, le Conseil communal vous avait fait part du retrait du projet d'investissement nommé « édilité/déchetterie » et ceci principalement pour une raison de respect de couverture des coûts selon la loi sur la gestion des déchets. Et c'est bien le respect de cette couverture qui fait défaut de manière récurrente ces dernières années et dont la commission financière fait écho dans ses rapports.

Pour trouver une solution à ces problèmes répétitifs, durant le printemps 2023, le Conseil communal a étudié plusieurs pistes afin de voir les alternatives qui s'offrent à notre Commune.

Lors de l'assemblée de ce printemps, j'avais présenté plusieurs variantes dont voici un résumé :

- Le statu quo ; ne rien faire (pas idéal compte tenu de la vétusté du bâtiment actuel et l'absence d'espace pour l'édilité)
- Diminuer les horaires d'ouverture (ce n'est pas idéal compte tenu de la forte augmentation de la population ces dernières années. Diminuer les horaires c'est également moins de flexibilité pour le citoyen)
- Augmenter la taxe de base (en regardant le compte d'exploitation, cela ne résoudrait pas le problème du respect légal de la loi sur les déchets).
- Diminuer les horaires d'ouverture et augmenter la taxe (pas une option au vu de ce qui précède)
- Trouver une synergie avec la Ville de Bulle

Nous avons donc creusé cette dernière variante en approchant la Commune de Bulle, laquelle a donné son accord pour un accès à leurs déchetteries moyennant certaines conditions. Avant de vous détailler ces conditions, voici les grandes lignes du planning :

- Rallier la Commune de Bulle pour la gestion des déchets à partir du 1^{er} janvier 2026
- Création de points de collecte pour les déchets ordinaires sur notre Commune en 2025

- Remise en état de ce qui sera l'ancienne déchetterie pour en faire un bâtiment édilitaire en 2026. Ce point est lié au prochain investissement qui vous sera présenté après.

Dans les détails :

Rallier la Commune de Bulle pour la gestion des déchets présente plusieurs avantages dont notamment un service d'horaires élargis. En effet, à Bulle, il y a environ 4 fois plus de plages d'ouverture qu'à Morlon. Cette flexibilité est non négligeable dans notre organisation quotidienne. Un autre avantage est le fait par exemple de pouvoir déposer les déchets encombrants tout au long de l'année sans avoir à se soucier de les stocker jusqu'au prochain ramassage. Pour rappel dans notre Commune, nos encombrants sont collectés 3 fois par année.

En ce qui concerne les conditions demandées par la Commune de Bulle, une contribution unique (taxe d'entrée) de CHF 175'000.— est demandée et sera donc un investissement pour nous. À cela s'ajoute une contribution d'accès sous forme d'annuité d'environ CHF 25'000.— et sera par la suite une charge d'exploitation.

En marge de tout ceci, 2 points de collecte style Molok devront être créés sur notre Commune afin de permettre aux citoyens de déposer localement leurs déchets ordinaires (sac à poubelle et carton). Cela fait partie également des conditions/standards de la Commune de Bulle. Cet investissement unique (construction de 2 endroits Molok) représente un montant de CHF 150'000.—. Le ramassage et prise en charge de ces déchets coûtent environ CHF 43'000.— par année et seront par la suite une charge d'exploitation.

Proposition en détails : impact financier

➤ Budget 2025 :

Coûts : CHF 97'800.-

Recettes : CHF 62'800.-

➤ Projection du budget 2026 :

Coûts : CHF 82'100.-

Recettes : CHF 62'800.-

=> diminution des charges d'environ 15%

En tenant compte du budget 2025, qui vous sera présenté plus tard et les chiffres ci-dessus pour le futur budget 2026, on constate une diminution des charges d'exploitation d'environ 15%. Avec ceci, nous allons enfin pouvoir respecter les critères de couverture dictés par la loi sur la gestion des déchets.

Pour résumer et au regard de ce que je viens de vous présenter, rejoindre la Commune de Bulle pour la gestion de nos déchets est une chance et surtout une opportunité que nous devons absolument saisir.

Le Conseil communal vous demande de soutenir les investissements relatifs à la taxe d'entrée unique de CHF 175'000.— et la construction de Moloks pour un montant de CHF 150'000.—. Y a-t-il des questions ?

Pierre Scyboz : Est-ce que ce projet ne concerne que la collecte des déchets au centre du village ou aussi la collecte des déchets verts ?

André Grangier : La déchetterie verte resterait en place. La déchetterie de Bulle collecte aussi les déchets verts.

Adrian Schwizer : Avez-vous déjà décidé où seront placés les 2 moloks ?

André Grangier : On a pris conseil auprès du service de la voirie de Bulle, qui a l'habitude de placer ces Moloks, pour que l'endroit soit au mieux accessible pour les citoyens et les camions de ramassage. Les emplacements privilégiés actuellement sont en face de l'église à côté de l'arrêt de bus et à l'arrêt de bus de La Croix. La Ville de Bulle estime 1 point de collecte pour environ 350 habitants.

Christiane Comte : Il ne devrait pas y avoir de problème à La Croix puisque la Commune a acheté 52m² à cet endroit.

André Grangier : Il y a une emprise au sol qui est visible et minime, mais en souterrain l'emprise est légèrement plus grande. On n'a pas mesuré concrètement au moindre centimètre l'endroit où on va les poser. La place à disposition suffirait.

Christiane Comte : Ce qui est étonnant c'est qu'au Registre foncier, ce n'est toujours pas marqué que vous avez acheté les 52m².

Pascal Lauber : On ne va pas refaire l'explication avec la servitude qui est mentionnée, mais c'est toujours d'actualité. On est toujours propriétaires des 52m².

Gaël Micoulet : Pour bien comprendre, on paie 1x CHF 175'000.—, CHF 25'000.— d'annuité et ensuite c'est Bulle qui s'occupe de suivre les normes de la déchetterie. Si elle doit être changée est-ce que l'on sera appelé à réinvestir avec eux ou pas ?

André Grangier : Le paiement unique et l'annuité sont un savant calcul fait par la Ville de Bulle, il s'agit d'un montant par personne estimé par rapport aux coûts sur leur déchetterie. Le jour où ils refont un agrandissement, là il n'y a pas encore eu de discussions.

Jean-Paul Brasey : Les containers existants vont rester après les moloks ?

André Grangier : Les containers n'existeront plus. Les camions qui viennent vider les moloks ne sont pas les mêmes que ceux qui viennent pour les containers.

Brigitte Charrière : A chacun des 2 endroits de moloks, il y aura 1 molok pour les sacs poubelle et 1 molok pour le carton ?

André Grangier : Le montant des CHF 150'000.— est pour les 2 endroits et chaque emplacement aura 2 moloks pour les sacs poubelle et le carton. En tout ce sont 4 moloks. Vous aurez ensuite aussi la possibilité de déposer les sacs poubelle et les cartons sur Bulle.

Marisa Progin : Est-ce que Bulle va aussi desservir Morlon pour le ramassage du compost tous les lundis ? Le compost est déposé au bord de la route et il est ramassé.

André Grangier : Ce sont des discussions que l'on n'a pas encore eues.

Catherine Bonfils : Les sacs poubelle vont changer de couleur ?

André Grangier : Tant que l'on a des sacs poubelle estampillés Morlon, on va les écouler. Ensuite oui, nous aurons les mêmes sacs.

Martine Gapany : Les containers pour les gens qui se rendent au lac vont rester ?

André Grangier : C'est certainement un problème pour lequel on devra trouver une solution. Même maintenant, il y a pas mal de gens qui font de la déchetterie sauvage et qui y déposent des sacs poubelle noirs. Il y a régulièrement des amendes qui sont mises.

Martine Gapany : Comme les poubelles du village, ça va toujours rester.

André Grangier : Ça va toujours rester oui.

Nicolas Chappuis : Tout ce qui est verre, ampoules et tout ça, on devra aller à la déchetterie à Bulle ?

André Grangier : Oui c'est juste.

Adrian Schwizer : Est-ce que la taxe poubelle coûte moins ou plus cher à Bulle ?

André Grangier : A Morlon nous sommes à CHF 45.—, une des plus basses en Gruyère. À Bulle ils sont actuellement à CHF 60.—. Ce n'est pas prévu de mettre les mêmes taxes. Nous paierons un service à Bulle mais restons indépendants au niveau des taxes.

Adrian Schwizer : On va quand même devoir continuer d'acheter des sacs poubelle, le prix reste le même pour nous ?

André Grangier : Les prix des sacs poubelle à Bulle sont les mêmes qu'à Morlon. Après vous pourrez aller acheter les sacs poubelle à la Migros par exemple.

Marianne Chappalley : Comme vous dites, les heures d'ouverture sont plus importantes à Bulle, mais qu'en est-il du délai d'attente ? Il paraît que le samedi, il y a vraiment beaucoup de monde et Bulle se développe.

André Grangier : Je n'ai jamais été à la déchetterie à Bulle. On a le même problème chez nous avec l'augmentation de la population. À Bulle l'avantage est que la déchetterie n'est pas ouverte que le samedi. C'est ouvert quasiment tous les jours de la semaine.

Claudine Scyboz : On aura un pass par habitant pour aller à Bulle ?

Grégory Cueto : Il n'y a pas de pass mais ils vérifient les plaques d'immatriculation.

Hervé Barbey : L'annuité couvre l'amortissement ?

André Grangier : Non, l'annuité concerne les charges d'exploitation qu'ils ont à Bulle.

Hervé Barbey : S'ils décident d'agrandir l'année prochaine, on devra revoter un investissement.

André Grangier : Certainement mais je ne crois pas que Bulle ait prévu d'agrandir la déchetterie.

Hervé Barbey : Pour les déchets verts, il y aurait la possibilité d'aller à Bulle. Si l'on venait à fermer la déchetterie verte à Morlon, on devrait leur payer plus ? Pourquoi maintenir la déchetterie verte qui génère des coûts si l'on peut tout faire à Bulle ?

André Grangier : Actuellement on n'a pas prévu de la fermer. Si dans un futur la déchetterie verte ne fait plus sens, il sera possible de la fermer.

Hervé Barbey : On parle d'une diminution des charges d'environ 15%. Mais on aura donc aussi une diminution des recettes car la vente des sacs arrivera à la Commune de Bulle et plus à Morlon ?

André Grangier : La recette sera aussi au prorata du nombre d'habitants et reversée à la Commune de Morlon.

Pascal Lauber : Pour les recettes, on ne va pas partir de l'idée que l'on va vendre moins de sacs, on n'en vend déjà pas autant que ce qu'on voudrait, on est resté très prudents avec le même montant. Au niveau des charges, on va passer à 82 au lieu de CHF 97'000.— y compris l'annuité de CHF 25'000.—. On gagne un bon bout sur le budget annuel de fonctionnement en rejoignant Bulle.

Olivier Scyboz : Pourquoi n'y aura-t-il pas de moloks au centre du village ?

André Grangier : Les moloks ont une assez grande emprise, entre 7-8 mètres de long par 2-3 mètres de large. Il fallait trouver des endroits appartenant à la Commune avec la possibilité pour les citoyens de s'arrêter sans gêner le trafic. Le centre du village ne nous permet pas de déposer nos déchets en toute sécurité.

Pascal Lauber : Pas d'autres questions, la parole est donnée au Président de la commission financière.

2.5.1 Rapport de la commission financière

Le rapport de la commission financière est lu par M. Christian Grandjean.

2.5.2 Vote de l'investissement

Pascal Lauber : Merci. Avez-vous des questions sur le rapport de la commission financière ?

Aucune question.

VOTE POUR L'ACCEPTATION DE L'INVESTISSEMENT RELATIF AU DEPLACEMENT DE LA DECHETTERIE DU VILLAGE A BULLE

**80 OUI
12 NON
6 ABSTENTIONS**

L'investissement relatif à l'investissement relatif au déplacement de la déchetterie du Village à Bulle est accepté.

2.6 Investissement relatif à l'étude d'optimisation du bâtiment de l'édilité

Structure fonctionnelle	Budget 2025		Budget 2024		Facture 2023	
	Dépenses	Revenus	Dépenses	Revenus	Dépenses	Revenus
0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	168 800,00					
02 Services généraux	168 800,00					
022 Services généraux, autres	88 800,00					
0220 Services généraux, autres	88 800,00					
5200.00 Mise en oeuvre logiciel de gestion communale Citizen	88 800,00					
029 Immeubles administratifs, non mentionné ailleurs	80 000,00					
0290 Immeubles administratifs, non mentionné ailleurs	80 000,00					
5040.00 Rénovation du bureau communal	80 000,00					
2 FORMATION	70 000,00					
21 Scolarité obligatoire	70 000,00					
217 Bâtiments scolaires	70 000,00					
2170 Bâtiments scolaires	70 000,00					
5040.00 Étude d'optimisation du bâtiment scolaire	70 000,00					
6 TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	242 200,00		107 000,00			
61 Circulation routière	242 200,00		107 000,00			
615 Routes communales	242 200,00		107 000,00			
6150 Routes communales	242 200,00		107 000,00			
5010.00 Correction du chemin de la Cagea	107 000,00		107 000,00			
5010.01 Pont sur la Sarine	55 200,00					
5040.00 Étude pour aménagement et rénovation du bâtiment de la déchetterie en édilité	80 000,00					

André Grangier : En lien direct avec le précédent investissement et comme évoqué également, une étude avait permis d'établir en 2023 le projet de rénover/agrandir le bâtiment de la déchetterie actuelle pour en faire un bâtiment déchetterie/édilité. Compte tenu de l'acceptation par l'Assemblée de rejoindre Bulle pour la gestion des déchets, nous sollicitons un montant de CHF 80'000.— pour une étude d'optimisation en vue de la transformation de ce qui sera l'ancienne déchetterie pour en faire un bâtiment édilitaire.

Une bonne partie de l'étude menée en 2023 pourra être réutilisée pour ce nouveau projet, tout ne sera pas mis à la poubelle. La portée de cette étude d'optimisation visera à avoir un projet concret de bâtiment édilitaire adapté aux besoins de notre Commune ainsi que d'effectuer toutes les phases d'appel d'offres pour obtenir une meilleure estimation du prix en vue de son futur assainissement. Certes, le montant peut paraître élevé pour certaines personnes mais, en toute transparence, nous préférons avoir une marge de manœuvre afin d'éviter de se retrouver bloqué et de devoir reporter d'une année notre projet comme ce fut déjà le cas. Comme on le dit souvent, un projet qui dure, a tendance à coûter plus cher au final. On aimerait absolument l'éviter.

Pour terminer, je tiens à rappeler que le personnel communal de l'édilité mérite d'avoir un outil de travail digne de ce nom. Ce qui n'est pas du tout le cas actuellement. Un report de cet investissement serait un mauvais signal pour la considération et pour le travail accompli par nos agents communaux tout au long de l'année.

Le Conseil communal vous demande de soutenir cet investissement de CHF 80'000.— pour l'optimisation du futur bâtiment de l'édilité. Y a-t-il des questions ?

Jean Yerly : Vu comment se déporte la situation actuelle, est-ce que l'on n'aurait pas meilleur temps de demander à la Commune de Bulle s'ils reprendraient l'édilité aussi ?

André Grangier : Ce n'est pas un sujet autour de la table du Conseil. On a la chance d'avoir un service d'édilité de proximité, ce qui permet une grande flexibilité.

Yves Barbey : Je suis impressionné par les montants mis pour les études et on n'a pas encore planté un clou.

André Grangier : Effectivement les études ont tendance à coûter de plus en plus cher et cela peut paraître élevé. Les bureaux d'architectes se couvrent aussi en faisant des études plus approfondies pour éviter que plus tard cela ne coûte plus cher (recours ou projet bloqué). Mais cela ne veut pas dire que l'entier du montant voté pour l'étude sera utilisé dans sa totalité. On veut éviter de demander trop peu et se retrouver bloqué sans pouvoir terminer notre étude parce qu'il va finalement nous manquer CHF 5'000.—.

Adrian Schwizer : Vu que l'on gagne de l'espace avec le déplacement de la déchetterie à Bulle, est-ce que l'on pourrait prévoir une salle communale dans ce grand bâtiment de l'édilité ? Cela permettrait de mettre des toilettes, un espace de travail correct pour les cantonniers et d'ajouter une véritable valeur à la vie communale. L'abri PC est obsolète selon moi.

André Grangier : C'est aussi une réflexion que l'on s'est faite et c'est un point que l'on met dans la balance.

Julien Busi : On a parlé d'étude sur le bâtiment de l'école. Les enfants vont faire la gym à l'abri PC ce qui n'est pas idéal non plus. Mettez-vous aussi dans l'étude de l'édilité quelque chose pour l'extra-scolaire ou une petite place de gym pour les enfants ?

André Grangier : Ce sont aussi des discussions que l'on a eues. Un bâtiment édilitaire est moins exigeant qu'un bâtiment pour accueillir des enfants avec toutes les normes à respecter. Il y a également une route à traverser et ce ne sera pas optimum de mutualiser un service de l'édilité avec un AES.

Julien Busi : Jusqu'à l'abri PC il y a la route aussi.

Pascal Lauber : Il y a un trottoir et il n'y a quand même pas le même va-et-vient qu'il peut y avoir avec l'édilité. On était plutôt sur la réserve mais on y avait fortement pensé. Je ne serais pas plus rassuré de savoir des enfants près de machines de l'édilité que sur le trottoir le long de la route avec la maîtresse. La sécurité sur le lieu même et l'accès ne sont pas optimaux.

Marisa Progin : On ne pourrait pas mettre un petit montant pour cette déchetterie verte qui n'est vraiment pas adéquate ?

André Grangier : La solution serait peut-être d'abandonner cette déchetterie verte.

Marisa Progin : Les travaux au bâtiment de l'édilité seront pour ranger la voiture de Bob, la lame, c'est ça ?

André Grangier : Effectivement, actuellement son véhicule reste dehors. Il n'a pas non plus d'endroit avec des sanitaires et un endroit chauffé. On ne va pas démonter le bâtiment et le reconstruire mais l'optimiser pour qu'il soit fonctionnel pour l'édilité.

Marisa Progin : Et il faut CHF 80'000.— pour une étude ?

André Grangier : Comme je l'ai mentionné, durant cette étude on ne va pas forcément utiliser l'entier de ces CHF 80'000.—. On va aussi demander toutes les offres et faire toutes les démarches en vue de sa future réalisation. Cela permettra d'arriver avec un montant précis pour demander un crédit supplémentaire pour la réalisation.

Pascal Lauber : S'il n'y a plus de questions, la parole est passée à la commission financière.

2.6.1 Rapport de la commission financière

Le rapport de la commission financière est lu par M. Christian Grandjean.

2.6.2 Vote de l'investissement

Pascal Lauber : Merci. Avez-vous des questions sur le rapport de la commission financière ?

Aucune question.

Pascal Lauber : J'aimerais préciser qu'il faut faire attention, car tout ce qui revient par après coûte plus cher. On l'a vu sur l'un des premiers investissements avec la réfection du rez-de-chaussée du bâtiment communal où finalement on va payer plus cher en 2025 qu'en 2024. On parle du bâtiment de l'édilité avec une fonction d'édilité et non plus de voirie et récolte des déchets comme c'est encore le cas jusqu'en fin 2025. Comme expliqué par notre Conseiller communal André Grangier, le but est d'offrir des conditions de travail correctes à nos collaborateurs et pouvoir stocker du matériel à des endroits adaptés avec aussi la possibilité de faire quelque chose pour le village.

VOTE POUR L'ACCEPTATION DE L'INVESTISSEMENT RELATIF A L'ETUDE D'OPTIMISATION DU BATIMENT DE L'EDILITE

27 OUI

48 NON

18 ABSTENTIONS

L'investissement relatif à l'étude d'optimisation du bâtiment de l'édilité est refusé.

2.7 Présentation générale du budget du compte de résultats et du compte des investissements

Structure fonctionnelle	Budget 2025		Budget 2024		Facture 2023	
	Dépenses	Revenus	Dépenses	Revenus	Dépenses	Revenus
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	1 222 200,00		1 970 700,00		96 249,93	47 784,00
71 Approvisionnement en eau			250 000,00			12 780,00
710 Approvisionnement en eau			250 000,00			12 780,00
7101 Approvisionnement en eau (communal)			250 000,00			12 780,00
5031.01 Remplacement de conduites			250 000,00			
6350.01 Taxes de raccordement eau d'entreprises privées / TVA 2.6%						6 780,00
6370.01 Taxes de raccordement eau de ménages privés / TVA 2.6%						6 000,00
72 Traitement des eaux usées	744 200,00		1 560 700,00		96 249,93	35 004,00
720 Traitement des eaux usées	744 200,00		1 560 700,00		96 249,93	35 004,00
7201 Traitement des eaux usées (communal)	744 200,00		1 560 700,00		96 249,93	35 004,00
5032.00 Construction de canalisations			23 000,00			12 564,44
5032.01 Mise en séparatif			1 490 000,00		48 035,49	
5032.02 Remplacement de la conduite de refoulement	700 000,00					
5620.00 Contribution d'investissement à la STEP régionale	44 200,00		47 700,00		35 650,00	
6350.00 Taxes de raccordement épuration d'entreprises privées / TVA 8.1%						25 404,00
6370.00 Taxes de raccordement épuration de ménages privés / TVA 8.1%						9 600,00
73 Gestion des déchets	325 000,00					
730 Gestion des déchets	325 000,00					
7301 Gestion des déchets (communale)	325 000,00					
5033.01 Construction de moloks						150 000,00
5520.00 Contribution de rachat - accès déchetteries Bulle						175 000,00

Pascal Lauber : Le remplacement de la conduite de refoulement qui figure au budget des investissements à raison de CHF 700'000.— est une charge liée aux travaux d'épuration, plus précisément à la réfection de la conduite de refoulement qui a sauté durant cet été et qui a dû être remplacée en urgence. Nous avons profité de cette fouille ouverte pour améliorer et corriger le réseau d'épuration en aval du quartier des Vanils, travaux qui auraient dû dans tous les cas techniquement se faire. Puisqu'il s'agit d'une dépense liée, nous devons dans ce cas procéder à la mention de ce montant-là dans le compte des investissements puisque les dépenses ont lieu. Cependant nous ne pouvons pas les faire voter par les citoyens étant donné que ces dépenses arrivent de façon extraordinaire. Ceci est prévu à l'article 3 LFCo. Il en serait de même lors d'un éboulement de terre ou neige. Je pense que c'est là que Monsieur le Président de la commission financière voulait ajouter quelque chose.

Le compte-rendu de la commission financière est lu par M. Christian Grandjean.

Les chiffres en surbrillance concernant la présentation du budget du compte de résultats sont présentés à l'écran et commentés par Pascal Lauber.



Remarques sur les charges liées

Niveau cantonal	Fr. 825'300.00
Soit 26%	
Intercommunal	Fr. 1'033'600.00
Soit 33%	
Total	Fr. 1'858'900.00
59%	

Pascal Lauber : Au niveau des charges liées, voilà ce que cela donne pour notre Commune. 26% de nos charges sont des charges liées au niveau cantonal et 33% sont des charges liées au niveau intercommunal. Par rapport au budget 2024, cela augmente de 4%. 3% dans les charges liées régionalisées et 1% dans les charges liées cantonales.

Il en ressort des interventions :

Cylindres CHF 20'000.—

Juliette Pugin : Les cylindres sont ceux du bureau communal, l'école et l'abri PC ?

Pascal Lauber : Et l'édilité. Tous les bâtiments dont on est propriétaire. Nous n'avons pas encore le devis super précis.

Juliette Pugin : On vient de voter un crédit pour la rénovation du bureau communal, les cylindres n'en font pas partie ?

Pascal Lauber : Non car l'idée est d'avoir une clé qui est programmée et en avoir le nombre qu'il faut. Par exemple le chœur mixte aura une clé qui leur permettra d'aller qu'à certains endroits et c'est toute une gestion qui se fera comme ça au lieu d'avoir plusieurs clés.

Global

Mircea Cuzman : On parle de chiffres rouges au budget mais jamais de comment on va régler cette situation. Est-ce que l'on doit s'attendre à une augmentation d'impôts ?

Pascal Lauber : Il y avait eu une augmentation des impôts en 2008 ou 2009 et après on n'a plus jamais fait de déficit. La différence entre le budget et les comptes, on est toujours précis et on respecte toujours le budget engagé. C'est très rare que l'on ait eu un écart significatif entre ce qui était prévu et ce que l'on a réellement effectué. Vous verrez, dans les slides suivants, la présentation du plan financier. Une augmentation d'impôts n'est pas d'actualité.

Hervé Barbey : La présentation va vite et il y a beaucoup de choses à assimiler en peu de temps. Serait-il possible pour le futur d'avoir au préalable le budget complet à disposition sur internet ?

Pascal Lauber : Dans L'Esprit vous avez la comparaison chapitre par chapitre. Mais le détail du budget communal est donné à la commission financière. S'il y a un doute, vous pouvez passer via la commission financière. Mais on ne va pas donner les 26 pages du budget à chaque citoyen.

Hervé Barbey : Dans ce cas-là il ne faut pas les afficher non plus. Il faut afficher uniquement les points clés.

Pascal Lauber : C'est pour être transparent avec vous. Je passe des heures dessus pour pouvoir vous les présenter au mieux.

2.7.1 Rapport de la commission financière

La parole est donnée à la commission financière pour la présentation du rapport et préavis. Ceux-ci sont lus par M. Christian Grandjean.

2.7.2 Vote du budget du compte de résultats

Aucune question ou remarque.

VOTE POUR L'ACCEPTATION DU BUDGET DU COMPTE DE RESULTATS

**95 OUI
0 NON
1 ABSTENTION**

Le budget du compte de résultats est accepté.

Tractanda 3 : Présentation de la planification financière 2025-2029

Pascal Lauber : Je poursuis avec la planification financière 2025-2029. Il s'agit d'un outil de travail, le résultat est soumis à des incertitudes et à des limites. Une première incertitude que l'on peut retrouver, on sait qu'en Gruyère on aura des engagements importants sur le plan financier avec le Centre sportif, les EMS qui vont s'agrandir et éventuellement un 4^{ème} CO. Mais on ne sait pas à quelle période cela va être mis à charge des communes. Il est clair que les charges liées régionales vont prendre l'ascenseur.

Pour le plan financier du compte des investissements, il sera corrigé puisqu'il n'y aura pas les derniers CHF 80'000.—, comme l'a dit Monsieur Grandjean. Les autres montants sur 2026 et années suivantes sont des investissements qui sont reportés.

La commission financière a aussi été priée d'analyser la planification financière de ces années 2025 à 2029.

La parole est donnée à M. Christian Grandjean, président de la commission financière.

Aucune question ou remarque.

Tractanda 4 : Divers

- **CONGE MATERNITE DE LAURA PASQUIER**



Laura Pasquier

- Santé et affaires sociales
André Grangier
- Séniors
Patrick Audemars
- Sport
Pascal Lauber
- Tourisme
Pascal Lauber
- Affaires culturelles
Samuel Barras
- Commission de l'énergie
André Grangier



Pascal Lauber : Depuis le mois d'août votre Conseil communal fonctionne avec 4 membres car notre collègue Laura Pasquier a eu le bonheur de devenir maman. Elle retrouvera son poste au mois de janvier 2025. Entre-temps, nous nous sommes organisés de la façon présentée ci-dessus.

- **RAPPEL DE L'ARTICLE 124 DE LA LOI SUR LA MOBILITE**

Art. 124 Mesures de circulation temporaires

¹ Si une perturbation de trafic, notamment à la suite de phénomènes naturels, d'accidents, des grands événements ou de construction, nécessite une mesure de circulation, les propriétaires riverains doivent tolérer que leurs terrains et en particulier les routes et chemins soient utilisés temporairement pour maintenir la circulation.

² La personne qui a causé la mesure de circulation répond du dommage causé au ou à la propriétaire de la route et des frais de cette mesure.

³ La Direction et la Police cantonale coordonnent les mesures de circulation. La police cantonale assure la conduite en situation de mobilité dégradée. L'une et l'autre peuvent déléguer leur compétence à une commune.

Pascal Lauber : Petit rappel de l'art. 124 de la loi sur la mobilité qui semble nécessaire à la suite des remarques que nous avons eues de certains riverains durant les travaux que nous avons été obligés d'exécuter cet été et cet automne. Je ne vais pas le lire mais il mentionne que l'on est obligé de trouver des solutions pour laisser passer les personnes sur nos routes.

- **CHANGEMENT D'HORAIRE DES BUS**



Pascal Lauber : Faites attention aux nombreux changements d’horaires dans notre région. Les bus partiront de Morlon à 03, 18, 33 et 48.

- **AIDES COMMUNALGES POUR L’EFFICIENCE ENERGETIQUE**

Aides communales pour l'efficacité énergétique
Tous ensemble, économisons l'énergie

Aktuelle	Détails	Conditions
Conseil ou Programme Bâtiments	Conseil gratuit par un spécialiste pour l'amélioration énergétique de votre bâtiment	La somme versée est en relation avec les possibilités et prend en charge le conseil
Changement de fenêtres	Subvention communale pour le remplacement de vos fenêtres (SG / fenêtre classique)	Remboursement sur facture pour le remplacement des fenêtres existantes par de nouvelles vitrages
Remplacement des chauffages fossiles et chauffages électriques	Conseil gratuit pour le remplacement de votre chauffage fossile et subvention communale de 1000.- en cas de réalisation	La somme versée est en relation avec une consultation et prend en charge le conseil. Elle est versée sur facture en cas de réalisation
Installation solaire photovoltaïque & thermique	Financement communautaire offert et subvention pour les communes membres de l'ODE - (ODE)	Entrée d'une subvention sur facture avec réalisation de la puissance des modules photovoltaïques
Installation d'un chauffe-eau thermodynamique ou remplacement d'un boiler électrique	Subvention communale pour la réalisation d'un boiler électrique par un chauffe-eau thermodynamique à facture de 1000.-	Entrée d'une subvention sur facture
Boîte de recharge pour véhicule électrique	Subvention communale de 20% sur l'installation d'une borne Recharge	Entrée d'une subvention sur facture avec copie du formulaire DIT envoyé au partenaire de réseau
Installation d'un robot tondeuse	Subvention communale de 20% sur l'installation d'un robot tondeuse Recharge	Entrée d'une subvention sur facture

Commune de Morlon Le Programme Bâtiments

Pascal Lauber : Les aides communales ne changeront pas en 2025, statu quo par rapport à l'année 2024.

- **90 ANS DE RAYMONDE RUFFIEUX**



Pascal Lauber : Cette année, c'était au tour de Madame Raymonde Ruffieux de fêter ses 90 ans. Avec Françoise Scyboz, notre secrétaire communale, nous sommes allés lui rendre visite, cet été, à son domicile pour lui souhaiter un joyeux anniversaire.

- **BENE MERENTI POUR CLAUDINE SCYBOZ**



Pascal Lauber : L'engagement de nos chantres n'est pas toujours apprécié à sa juste valeur. Avec le Conseiller communal André Grangier, nous avons rendu hommage à une nouvelle médaillée bene merenti, qui est présente ce soir et qui a été décernée à Madame Claudine Scyboz en date du dimanche 24 novembre 2024. Le Conseil communal est fier de saluer, ce soir, sa fidélité au chœur mixte l'Avenir et la félicite pour son engagement tout au long de ces années et on peut l'applaudir.

- **INAUGURATION DU GEANT DU LAC**



Pascal Lauber : Comme dernier point, je voulais revenir sur cette journée et vous remercier d'être venus nombreux le 21 septembre dernier à l'inauguration de notre géant.

- **QUESTIONS**

Béatrice Baud-Wernli : J'ai cru comprendre dans les budgets que vous m'avez répondu indirectement à une question que j'avais posée lors des 2 dernières séances, à savoir la sécurité en haut du chemin des Vanils pour que les enfants traversent la route, étant donné que l'on n'a pas de trottoir de notre côté ou un trottoir régulièrement utilisé par les automobilistes. Est-ce que dans les CHF 20'000.— du budget où vous avez dit qu'on ne peut pas simplement déplacer un panneau de 30km/h, vous vouliez me dire que le panneau allait bientôt, du moins j'espère, être déplacé plus haut et que l'on serait aussi dans une zone à 30 ?

Pascal Lauber : C'est ce que l'étude nous dira. Vous nous l'avez demandé et on va faire les démarches pour savoir si l'on peut déplacer le panneau 30km/h. Mais on ne sait pas encore où et jusqu'où.

Béatrice Baud-Wernli : Dans votre étude, vous prévoyez, si on ne peut pas le déplacer, de mettre un passage clouté ?

Samuel Barras : C'est une demande que l'on va faire pour l'agrandissement de cette zone 30 et qui sera analysée. Si on déplace cette zone 30 avant les Vanils, peut-être que des aménagements seront demandés aussi sur la route des Vanils. Dans une zone 30km/h, on ne met normalement pas de passage piéton et dans ce cas, ce serait à mon avis refusé.

Béatrice Baud-Wernli : Concernant le déblaiement de la neige aux Vanils, j'ai constaté que devant nos maisons, le chasse-neige arrive à 9h00 du matin, donc très utile pour les gens qui vont travailler. Par contre pour les accès des maisons des Vanils 2 à 16, il n'y a pas de chasse-neige qui vient du tout. On m'a répondu que c'était une route privée et que c'était à nous de le faire, ce qui ne me dérange pas forcément. Mais ce qui me dérange plus, c'est que quand j'ai acheté cette maison, on avait demandé de mettre encore 2 places de parcs visiteurs au bout des Vanils 16, d'ailleurs les propriétaires sont présents ce soir et on nous a répondu non pour que le chasse-neige puisse pousser la neige. Est-ce que c'est une route privée et que l'on peut faire ce que l'on veut, en l'occurrence mettre des places privées pour notre propre usage ou est-ce que vous allez passer un chasse-neige ?

Samuel Barras : Si je comprends bien c'est la route qui passe derrière ?

Béatrice Baud-Wernli : Entre nos maisons et nos places de parc privées.

Samuel Barras : Donc la route sans issue. Actuellement cette route est privée. Je pars du principe qu'elle doit être déneigée puisqu'elle est à usage public et dessert plusieurs maisons. Je ne vois pas d'interdiction ou contre-indication à ce qu'elle ne soit pas déneigée. On applique que les routes qui sont utilisées par plusieurs de manière publique soient déneigées par les services communaux.

Béatrice Baud-Wernli : Pour finir, pour une fois je ne vais pas râler. Je voulais dire un grand merci pour l'inauguration du géant, c'était vraiment génial l'organisation.

Jacqueline Pugin : Je voudrais savoir s'il y avait la possibilité de mettre en place un service de déneigement chez les privés ? Je sais que cela se fait dans certaines communes.

Samuel Barras : A chaud comme ça, c'est plutôt non. Les services communaux sont là pour débayer les routes communales, on n'a pas la possibilité et je pense que ce n'est pas la mission de la Commune d'aller débayer chez les privés.

Jacqueline Pugin : C'est une question moyennant bien sûr un paiement par rapport au déneigement.

Samuel Barras : On a déjà eu ce genre de demande et on a toujours refusé par manque de moyens. Ce n'est pas une question d'argent mais de temps.

Christiane Comte : Par rapport à la séparation des eaux, vous avez contacté Ribi pour faire une étude et je trouve extraordinaire qu'ils doivent chercher où c'est et par où passer. Il y a 3 chambres à côté de chez moi et toutes ces chambres ne sont pas sur les plans initialisés au début. Vous avez voté 1,5 million pour une partie de ces recherches aléatoires. Je trouve que les gens de la Commune devraient quand même savoir et qu'ils voient qu'il faut faire un peu plus attention.

Pascal Lauber : Je sais que vous avez déjà posé cette question à Monsieur Audemars et qu'il a passé déjà pas mal de temps à tenter de vous répondre Je lui redonne la parole.

Patrick Audemars : Les 1,5 millions ne concernent pas seulement les études, le bureau Ribi s'est chargé de tous les travaux. Quand on vous présentera les comptes, vous verrez que l'on est en dessous. On a des plans, je sais Madame Comte que vous nous demandez d'être au centimètre près, mais dans le domaine de la construction et surtout dans ce domaine-là avec des conduites, sur un plan au millième, de le mettre au centimètre près, on n'arrive pas. C'est ce qui est sur place réellement. Quand on construit, on prend la ligne la plus droite possible pour y arriver, mais effectivement sur le plan parfois on a des petites différences.

Grégory Cueto : En lien avec la fermeture de la Route de Broc, on a parlé de 4 acteurs. N'y en aurait-il pas un 5^{ème} avec Nestlé ? Puisqu'à l'aube 2030, on sait qu'il y aura un parc.

Pascal Lauber : Ils sont acteurs indirects. Ils doivent faire un plan de mobilité et dans celui-ci, ils sont persuadés que tout le monde viendra en train. Ce sont plutôt des acteurs techniques en lien avec notre pont.

Grégory Cueto : On a parlé de la déchetterie de Bulle. Ça concerne aussi la déchetterie de La Tour-de-Trême ?

Pascal Lauber : Oui, les 2. Elles n'ont pas tout à fait les mêmes horaires d'ouverture la semaine.

Jean-Paul Brasey : On a parlé beaucoup de dépenses, mais il faut des entrées, notamment des impôts. À ce sujet, est-ce que vous envisagez de regrouper la collecte des impôts au niveau cantonal, un bulletin avec les impôts cantonaux, communaux, fédéraux et que ce soit informatisé sur ebill ?

Pascal Lauber : Pour la perception ?

Jean-Paul Brasey : Oui.

Pascal Lauber : Chaque commune a la liberté de prendre à charge cette prestation, c'est-à-dire que soit vous les faites vous-mêmes via vos employés communaux, soit vous donner la prestation au Service cantonal des contributions. Chez nous on a eu les 2. Il y a quelques années c'était le Service cantonal des contributions qui faisait ce travail pour nous. Le problème que l'on a, ce n'est pas qu'il soit mal fait et au contraire, mais les liquidités on ne les a pas quand on veut. Puisqu'on a les compétences pour faire le travail de facturation, compétences pour faire le contrôle, de supers compétences pour récupérer ceux qui ne paient pas, on fait ce travail nous-mêmes.

Jean-Paul Brasey : Et mettre sur ebill ?

Juliette Aegerter : Dès que l'on aura le nouveau programme, on pourra envisager ce changement mais pas tout de suite.

Pascal Lauber : Je ne vois plus de mains se lever. Je reprends la parole pour la conclusion et surtout pour ne pas vous laisser partir sans adresser un grand merci aux personnes qui s'investissent pour notre Commune ainsi qu'à l'ensemble du personnel communal qui est ce soir réuni dans sa totalité. Merci tant à la technique qu'à l'administratif, sans vous, on ne fonctionnerait tout simplement pas. Bien sûr une année politique se termine, le travail ne se fait pas tout seul. C'était aussi un peu particulier pour nous, puisque si nous n'avions pas de dérogation, on devrait normalement déjà être 7 élus. Morlon a choisi et je pense que c'est le bon choix, d'être 5. On était pendant la moitié de l'année 4 et je souhaite vivement remercier mes 3 collègues du Conseil communal, Patrick, Samuel et André pour l'excellent travail réalisé tout au long de cette année. Quant à vous tous, la fin d'année approche et je profite de l'occasion pour vous souhaiter, au nom du Conseil communal et en mon nom propre, mes meilleurs vœux pour l'année 2025 ainsi que de belles fêtes de fin d'année. Je vous remercie pour votre attention. Il est 22h55 et nous pouvons clore l'Assemblée communale du budget de la Commune de Morlon. Bon retour chez vous.



Merci de votre attention.

Pascal Lauber clôt cette assemblée à 22h55.